

EXPORT / EXPORT / CHINE / FILIERES VIANDES & ENTREPÔTS

Mission du CNCA en juin 2012

L'objet de la réunion était de préparer l'organisation de la prochaine mission des inspecteurs chinois qui souhaitent venir en France en juin prochain, afin de procéder à une nouvelle inspection des établissements de la filière viande (porc, poulet, palmipèdes) agréés ou en vue d'être agréés pour l'exportation vers la Chine.

Cette mission pourrait débuter la semaine du 11 juin (ou du 18 juin, selon une deuxième option qui sera proposée). L'équipe de vétérinaires chinois sera composée de cinq experts. Le chef de la délégation devrait être M. Wang Gang qui avait déjà mené une mission d'inspection en France en 2010. Les inspecteurs chinois seront en France pour trois semaines, la troisième semaine sera consacrée à la filière viticole. Les établissements des filieres porc, poulet et palmipèdes seront audités pendant les deux premières semaines. C'est la première fois que des établissements de la filière palmipèdes seront visités par les autorités sanitaires chinoises. Les établissements concernés par cette mission seront des abattoirs et des ateliers de découpe, déjà agréés ou demandeurs de l'agrément, ainsi que des ateliers de production de VSM et des entrepôts frigorifiques... Il est également prévu la visite d'un élevage de canards et d'un atelier de gavage. Les abattoirs mixtes bovins/porcins seront exclus du champ de cette mission (la problématique ESB dépasse en effet le simple cadre technique).

Sachant que la liste des candidats à l'agrément export Chine transmise aux autorités chinoises début 2011 comporte plus de 30 établissements, il sera matériellement impossible de faire visiter tous les établissements candidats pendant cette mission. Seul un échantillon sera audité par les inspecteurs chinois. Si les visites sont favorables, l'ensemble des établissements candidats sera agréé. Il convient par conséquent que les établissements qui seront vus par les inspecteurs chinois soient sélectionnés avec soin et préparés au mieux.

1/ Les autorités chinoises ont confirmé que seul un panel d'entreprises sera visité et si les visites sont favorables, tous les établissements figurant sur la liste des candidats à l'agrément seront agréés, et à l'avenir, il pourra être envisagé l'agrément des établissements sans visite préalable des autorités chinoises. En revanche, si le résultat de la mission est défavorable, aucun établissement ne sera agréé.

2/ Les autorités chinoises laissent le soin aux autorités françaises de définir un programme de visite.

Sur les deux semaines de mission, 8 jours seront réservés aux visites d'établissements, le premier jour et le dernier jour étant consacrés respectivement à l'accueil de la délégation et au bilan de la mission.

Par conséquent, la DGAL devrait proposer la visite de 10 à 12 établissements répartis comme suit :

- 2 ou 3 établissements de la filière porcine (1 établissement anciennement agréé et 1 ou 2 candidats)
- 2 ou 3 établissements de la filière poulet (1 établissement anciennement agréé et 1 ou 2 candidats)
- 3 établissements de la filière palmipèdes (1 établissement de taille importante, 1 établissement de taille moyenne, 1 établissement de taille réduite), auxquels il faudra ajouter 1 élevage et 1 atelier de gavage
- 2 entrepôts qui pratiquent le déconditionnement/reconditionnement
- 1 établissement de production de VSM

Vous trouverez ci-joint différentes listes d'établissements déjà titulaires de l'agrément Chine ou candidats (listes officielles publiées sur EXP@DON ou transmises aux autorités sanitaires chinoises par la DGAL) :

.....



LISTE CANDIDATS
ENTREPOTS CHINE.p

"Liste des établissements candidats pour l'agrément Chine entrepôts"

Nous vous demandons de vérifier les informations mentionnées dans ces listes et de nous remonter les mises à jour à apporter ou les erreurs à corriger.

D'ores et déjà, nous vous demandons de nous faire remonter pour le 4 mai 2012 une sélection dans vos adhérents figurant sur les listes jointes à ce message en vue d'être audités par les inspecteurs chinois pour chaque filière concernée. De façon à disposer d'une certaine souplesse pour adapter le programme en fonction des contraintes géographiques et d'éventuelles exigences des Chinois, l'objectif est de disposer d'une liste d'établissements candidats pour cette mission selon la répartition ci-dessous :

- 3 établissements de la filière porcine anciennement agréés
- 4 établissements de la filière porcine candidats à l'agrément
- 3 établissements de la filière poulet anciennement agréés
- 4 établissements de la filière poulet candidats à l'agrément
- 3 établissements de taille importante de la filière palmipèdes
- 3 établissements de taille moyenne de la filière palmipèdes
- 3 établissements de taille réduite de la filière palmipèdes
- **4 entrepôts qui pratiquent le déconditionnement/reconditionnement**
- 2 établissements de production de VSM

Etant donné les enjeux majeurs de cette mission chinoise, les critères à prendre en compte sont la conformité de l'entreprise avec la réglementation (y compris pour la valorisation des pieds et oreilles de cochon ou des pattes de volaille, cf. infra) et sa motivation pour participer à cette mission. Les critères géographiques ne sont pas prioritaires (ils seront pris en compte par la DGAL et FranceAgriMer pour établir le programme de visites).

Tout commentaire et classement accompagnant votre sélection seront les bienvenus. Merci de nous préciser si les établissements de la filière porcine proposés disposent d'un atelier de charcuterie attenant qui pourrait être vu par les inspecteurs chinois en vue de faire avancer le dossier charcuterie (il convient que cet atelier soit totalement conforme à la réglementation pour être montré aux inspecteurs chinois). Merci de nous préciser également si un élevage et un atelier de gavage sont présents à proximité des établissements de la filière palmipèdes proposés (il convient également que cet élevage et cet atelier soient totalement conformes à la réglementation pour être montrés aux inspecteurs chinois). Ces informations ne seront pas diffusées et resteront confidentielles ; elles ne seront utilisées que pour parfaire l'organisation de cette mission.

Agrément des entrepôts

Les autorités sanitaires chinoises devraient procéder à l'agrément des entrepôts frigorifiques qui avaient demandé l'agrément export Chine et dont la liste avait été transmise aux autorités chinoises en 2011.

Toutefois, certaines informations complémentaires sont demandées par les autorités chinoises :

- coordonnées d'une personne contact (adresse e-mail, numéros de téléphone et de fax) ;
- mise à jour des capacités de stockage ;
- les entrepôts réalisent-ils une activité de congélation, de déconditionnement/reconditionnement ?

Pour illustrer ce dernier point dans le cadre de la mission de juin 2012, il est prévu la visite de deux entrepôts qui pratiquent le déconditionnement/reconditionnement.

Un formulaire a été transmis aux autorités chinoises pour validation. Ce document sera transmis ultérieurement pour recueillir les informations complémentaires relatives aux entrepôts.

.....

Jocelyn MEROT

Direction de l'International

Service d'appui aux exportateurs

FranceAgriMer

Tel : 01 73 30 31 58

Fax : 01 73 30 22 99

export@franceagrimer.fr